



la nouvelle gouvernance sanitaire

Fatah BENDALI BSA-DGAL

Septembre 2013



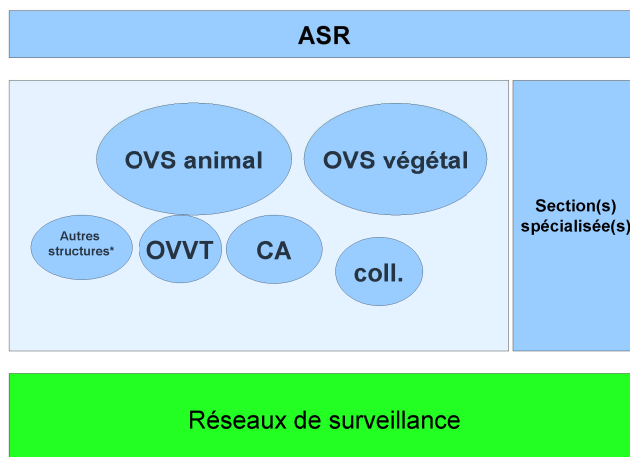
- Tirer les enseignements des crises
- Faire face à de nouveaux dangers : globalité
- Contexte de réformes : Révision générale des politiques publiques (RGPP, MAP) ; AHL ...
 - Responsabilisation des professionnels
 - Rapprochement de l'animal et du végétal
 - Rationalisation, Régionalisation

- **Concertation :**
 - au niveau national : CNOPSAV
 - au niveau régional : CROPSAV
- **Priorisation** des dangers :
 - dangers de catégorie 1 «intérêt général» : *Aethina, Tropilaelaps, Loque américaine, Nosémo*
 - dangers de catégorie 2 «intérêt collectif» : *Varroose, Frelon asiatique*
 - dangers de catégorie 3 « intérêt privé »
- **Mutualisation** des compétences au service de l'Etat et des professionnels
 - OVS (organismes à vocation sanitaire), OVVT (organisations vétérinaires à vocation technique), ASR (association sanitaire régionale), **autres structures délégataires, réseaux d'épidémiosurveillance, programmes collectifs volontaires**
 - outil technique : plateforme d'épidémio-surveillance

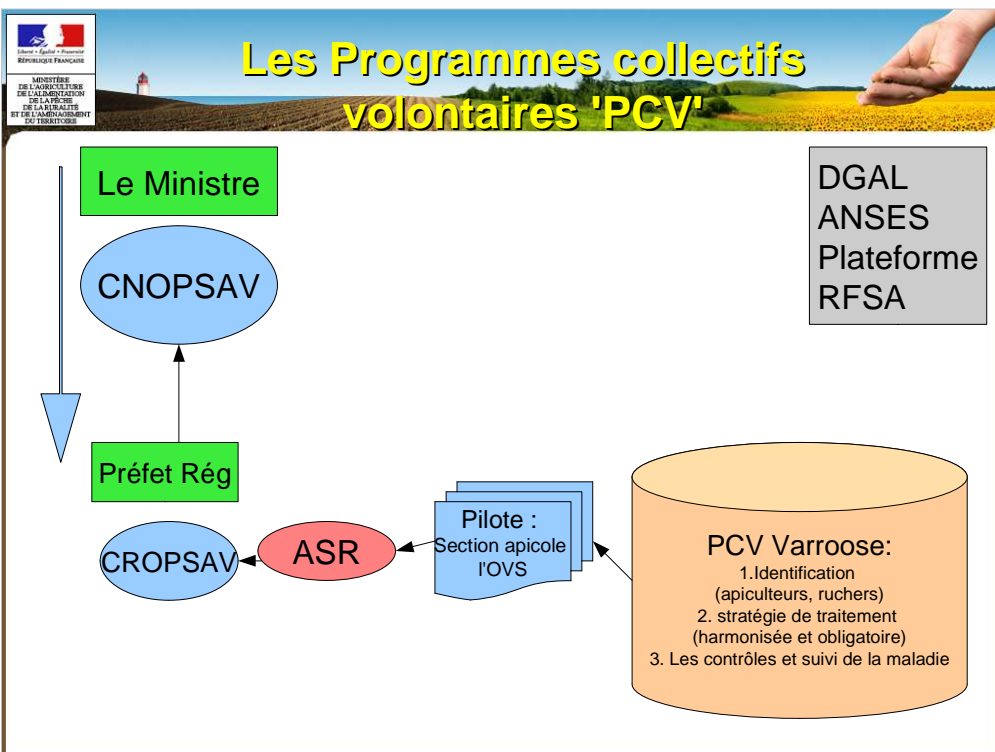
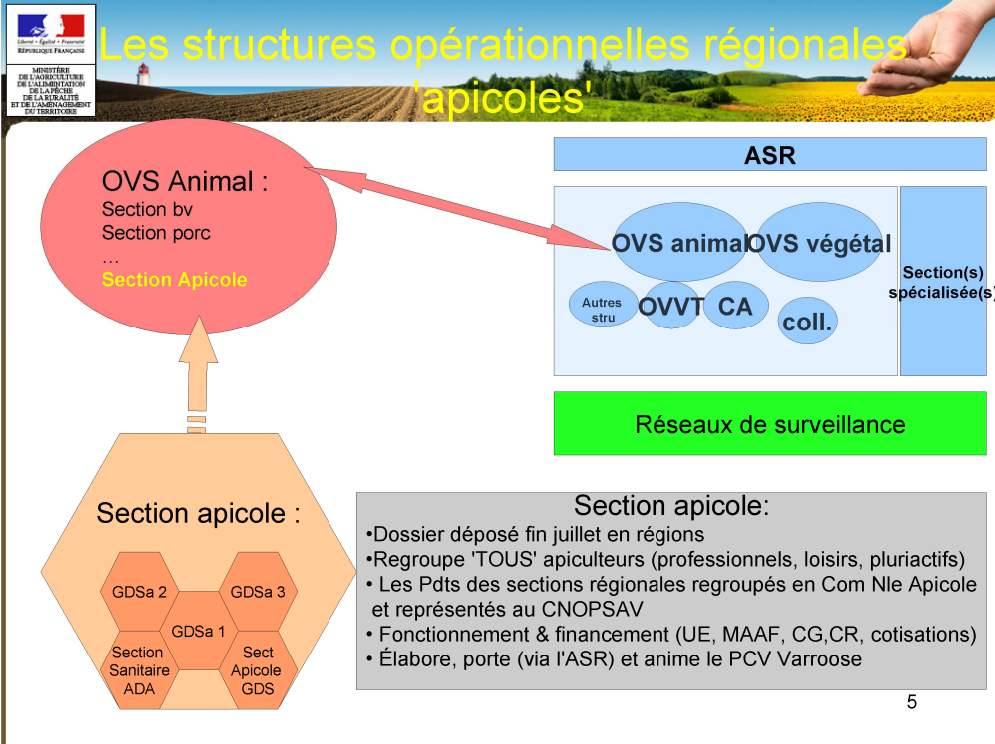
16/09/13

3

Les structures opérationnelles régionales



4



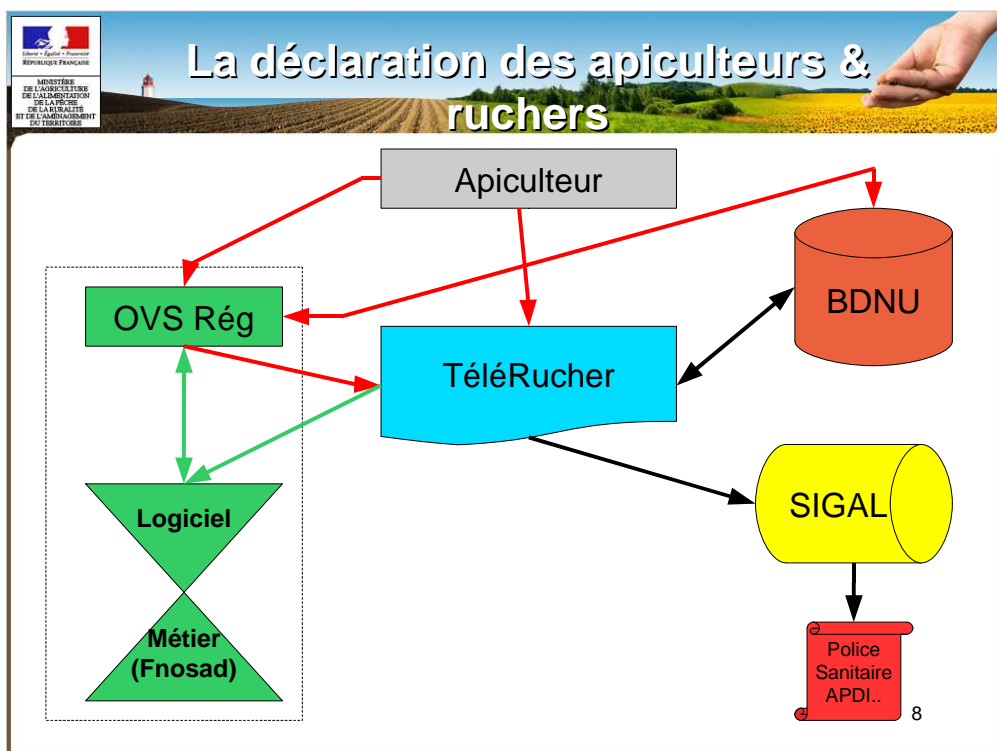


Les outils de déclaration et de gestion:

Télérucher et Logiciel métier

Fatah BENDALI BSA-DGAL

Septembre 2013



La déclaration des apiculteurs & ruchers

Télé-rucher :

- BDD apicole officielle nationale
- Améliorations :
 - Simplification (formulaire Cerfa) & adaptation des champs : N° rucher, transhumance, sauvegarde des déclarations antérieures, téléchargement déclarations
 - Déclaration annuelle obligatoire [nov-fev] et facultative [avril-mai]
 - Accessibilité & authentification (identifiant : Siret, NUMAGRIT, **NUMAPI...**)
 - Habilitation de l'OVS pour la délivrance du NUMAGRIT
 - Connexion avec SIGAL
 - Travail de communication et de promotion

9

La déclaration des apiculteurs & ruchers

Logiciel Métier :

- Développé par la Fnosad en 2007 (dpt 71), destiné à la gestion 'pro' (adhérents, pharmacie...)
- Améliorations :
 - Distinguer les actions relevant de la «**gestion professionnelle**» (PSE, ordonnance, adhésions,...) des actions «**régaliennes de l'État**» (identification, APDI, Visite sanitaire)
 - Promouvoir les Bonnes Pratiques Apicoles (médicament)
 - Création d'une rubrique 'sanitaire' et 'aide au diagnostic'
 - Sécurisation du système et de la BDD
 - Déploiement dans les régions
 - Budget non évalué

10



Le frelon asiatique :

Dioxyde de soufre SO₂

Fatah BENDALI BSA-DGAL

Septembre 2013

Frelon asiatique

Autorisation du SO₂

- Molécule 'interdite' depuis 2007
- Forte demande des apiculteurs et utilisateurs : efficacité, emploi aisé, technicité avérée, coût acceptable,
- Saisine de l'Anses par le MEDDE et avis son favorable en 23/07/2013 (efficacité et peu d'effet sur environnement)
- Avis favorable (sous conditions) de la CPCB 29/07/2013
- Sous réserve d'un usage encadré

↓

Dérogation d'utilisation du SO₂ pour 4 mois
(Arrêté 21/8/13)

12

Frelon asiatique

Autorisation du SO₂

Suites...

- Dérogation -exceptionnelle- pour 4 mois
- Pas de renouvellement
- Nécessité d'une solution pérenne = *homologation du SO₂ en tant que substance 'antiparasitaire' (TP 18)*

↓

Dossier 'Biocide' à soumettre :

- Qui ?
- Dossier technique (*toxico, écotox, efficacité...*)
- Financement (?)

13

Merci
de votre aimable attention

Des questions ?...

14